

Département du Gers

Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

10 avril 1305 - Archives de Cadeillan.

A une petite distance de Cadeillan, l'Ordre de Saint-Jean possédait en paréage avec le roi la ville de Plantier ou de Saint-Jean du Planté.

Après la suppression du Temple, les chevaliers réunirent ces deux domaines et en formèrent la Commanderie de Plantier, qui subsista jusqu'au XVI^e siècle, époque où elle fut réunie à celle de Montsaunès. Mais ce ne fut pas du reste la dernière transformation de cette petite circonscription de l'Ordre.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, elle fut de nouveau reconstituée; vers la fin de ce siècle, elle fut supprimée une seconde fois Cadeillan fut réunie à Montsaunès et le Plantier fut adjoint, malgré son éloignement, à la commanderie de Lugan, située dans le Rouergue.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M. A. Du Bourg (1883)

Maison du Temple de Cadeillan

Sa situation stratégique en a fait depuis le Haut Moyen Age le siège de deux Commanderies d'Ordres de Chevalerie, disposant d'un château, sis au Lieu dit Le Casteret, disparu depuis, et d'une église, demeurée en son emplacement actuel.

Cadeillan fut une Commanderie de l'Ordre des Templiers, jusqu'à la dissolution de l'Ordre en 1312 par le Pape Clément V, sous le règne de Philippe le Bel.

C'est en 1305 que le Commandeur de Montsaunès, Bernard de Revel, donna à Cadeillan le statut de Commune.

De 1312 à la révolution, Cadeillan fut une Commanderie de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, devenu, après la prise de l'île de Rhodes par les Turcs en 1522, l'Ordre des Chevaliers de Malte (1530).

L'église actuelle possède, peintes au plafond, au-dessus du chœur, les deux croix de l'Ordre des Chevaliers de Saint Jean et de l'Ordre de Malte. Elle renferme la tombe de Pierre de Carsalade du Pont, seigneur de Cadeillan, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, qui possédait une maison forte au lieu-dit « Au Pont. » Le tabernacle de l'église, en bois doré, date du XVIII^e siècle.

*Sources: **Lombez Tourisme***

Département: Gers, Arrondissement: Mirande, Canton: Montesquiou, Commune: Castelnau-d'Anglès - 32



Au sujet de différends survenus entre les moines de Berdoues, propriétaires de la Grange de Fonfrède, entre Brétous et Montesquiou, et les Templiers de Bordères qui avaient reçu de Bertrand de Montesquiou et de Raymond-Aymeric III, son fils, des terres dépendant de la Grange d'En-Martin dans Castelnau-d'Anglès et Sainte-Arailles.

Ferme de Lagrange

Lagrange (c'est un lieux-dit, sur la commune de Castelnaud d'Anglès. Les Templiers avait très probablement une ferme dont il reste la grange (d'Enmartin), qui a été remaniée au fil des siècles. On peut aussi apercevoir une grosse tour carrée que les Templiers édifièrent au XIIIe siècle.

Grange du Temple d'en Martin

En Armagnac, dans le département actuel du Gers, on relève la présence d'une commanderie à La Cavalerie, ou La Cavalerie près de Castéra-Verduzan, et d'une grange à En Martin, dans la commune de Castelnau-d'Anglès.

Sources: Jacques Dubourg, *Les Templiers dans le Sud-Ouest*, page 35.

Cavalerie (La) (Gers) (32)

Maison du Temple La Cavalerie ou Claverie d'Armagnac

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Valence-sur-Baïse, Commune: Ayguepinte - 32



Localisation: Maison du Temple La Cavalerie

Entre le Castéra Verduzan et Ayguetinte, la maison templière de la Cavalerie est fondée par les Seigneurs de Pardailhan entre le XIIe et le XIIIe siècle. Austère et d'une robuste simplicité, elle comprend un groupe de bâtiments contiguës et disposés en rectangle pour former une cour intérieure d'une vingtaine de mètres de long. L'un des petits cotés est fermé par une solide tour de garde carrée à trois niveaux; celui qui lui fait face par une grange fortifiée, une écurie et un chai. L'un des grands cotés est occupé par un haut mur rempart tandis que l'autre côté est défendu par une chapelle forteresse. On rentre dans la cour par un lourd portail entre chapelle et tour. L'ensemble défensif permet aux habitants du petit village de la Cavalerie de se mettre à l'abri lors d'un coup de force extérieur; il procure aussi à la petite communauté des frères soldats du Christ toute la quiétude nécessaire à leur mission monastique.



La Claverie, image d'Archives - Sources: Association Les Amis de la Commanderie

Mais la Commanderie est aussi un petit centre d'économie: exploitation agricole et viticole, halte pour les pèlerins de saint Jacques de Compostelle, élevage et dressage de chevaux combattants; comme quelques centaines d'autres commanderies rurales en France, elle contribue à accomplir l'idéal moyenâgeux de l'ordre Templier: protéger les chemins vers Jérusalem et défendre par les armes, la chrétienté partout où elle est menacée.

La commanderie est dirigée par un chevalier commandeur. Il est de condition noble, organise et gère une petite communauté d'une dizaine de frères. Sous ses ordres, des chevaliers nobles également, sont eux-mêmes assistés de sergents et écuyers de condition plus modeste. Des frères occupent les fonctions essentielles de forgeron, maréchal ferrant, boulanger et chapelain. Les taches agricoles sont organisées par les moines mais laissées le plus souvent à des corvéables ou à une main d'oeuvre extérieure. Il en est de même pour le travail de la pierre dévolue aux compagnons itinérants.



Porte Romane - Sources: Association Les Amis de la Commanderie

Un frère chapelain est chargé de conduire les nombreux offices et services qui rythment très précisément la vie de ces moines soldats, des matines à 5 heures du matin jusqu'au primes à minuit. On pénètre dans la chapelle par une porte étroite donnant sur la cour. Un gros tore horizontal en pierre sous l'arc en tiers-point impose l'humilité. La porte peut être barrée solidement par l'intérieur grâce à des cavités profondes dans l'épaisseur du mur. L'ornementation est des plus modeste: les badigeons à la chaux sur la pierre obéissent aux règles de simplicité toutes bernardines. Le sanctuaire est formé d'une abside voûtée en cul de four et d'une travée de chœur en plein centre. Le chevet est éclairé par trois fenêtres romanes étroites set évasées intérieurement et extérieurement. Une grande pierre plate au bord inférieur chanfreiné tient lieu d'autel. Dans l'encoignure formée par les gros pilastres et les murs de la nef, deux piédestaux surmontés portent des statues mariales. La nef, d'une dizaine de mètres de long est pourvue de quatre meurtrières rectangulaires largement évasées vers l'intérieur.

L'épaisseur des murs, la rudesse du gré des pierres, l'étroitesse des ouvertures donnent au lieu une rigueur, une austérité à la fois monastique et militaire que la lueur des bougies vient à peine adoucir.

Sources: Association Les Amis de la Commanderie La Claverie d'Armagnac

Commanderie de La Cavalerie (Gers)

Présentation du contenu

Commanderie située à La Cavalerie (commune d'Ayguepinte, canton de Valence-sur-Baïse, Gers; ancien diocèse d'Auch; grand prieuré de Toulouse).

Commanderie templière puis hospitalière. S'est considérablement agrandie avec la réunion de la commanderie de Nomdieu (Lot-et-Garonne, canton de Francescas; ancien diocèse de Condom ? ou d'Agen ?).

Dates extrêmes

Fin 13e siècle, vers 1790

Fonds - Importance matérielle

H Malte La Cavalerie: 55 liasses,

66 registres environ: H Malte registre 494-495, 578-580, 1670-1724, 2656-2659B, 2825.

La Cavalerie, chef de la commanderie : H Malte La Cavalerie 1-5, 43-51 (14 liasses) et 35 registres.

La Cavalerie, ses membres dont Ayguetinte (H Malte La Cavalerie 6-11, 6 liasses),

Abrin (H Malte La Cavalerie 12-13),

Jegun (H Malte 17-19, 53),

Riscle et Nomdieu (H Malte 27-42, 16 liasses et 6 registres), au total 42 liasses et 19 registres.

Conditions d'accès

Communicable sous réserve d'estampillage

Inventaires manuscrits

H Malte inv. 82-83 (inventaires numérisés)

Répertoires numériques dact. et manuscrit :

« H Malte, grand prieuré de Toulouse ».

Tableau de concordance, par G. d'Arcizas, entre les cotes anciennes données par les inventaires du 18e siècle, avec le numéro des pièces, et les cotes provisoires établies par G. Loirette, d'après les fiches d'Adolphe Baudouin, 1936. Pour la commanderie de La Cavalerie, voir pages 123-127.

« Idem. Répertoire des commanderies et membres des commanderies indiquant les inventaires à consulter ».

B. Faucher. « Répertoire des registres contenant les inventaires, comptes, procès-verbaux de visites, améliorissements, procédures, reconnaissances féodales, livres

terriers, censiers et arpentements ».

Bibliographie

DU BOURG, A. « Histoire du grand prieuré de Toulouse ». Toulouse, 1883, pages 351-367.

VIDAL, Pierre. « Hospitaliers et Templiers en France méridionale. Le grand prieuré de Toulouse de l'ordre de Malte. Guide de recherches historiques, archivistiques et patrimoniales ». Toulouse, CNRS, Amis des Archives de la Haute-Garonne, [2002], page 149-159.

VIDAL, Pierre. « Seigneurie et pouvoirs : les commanderies du grand prieuré de Toulouse de l'ordre de Malte ». Thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 2006, 3 tomes, tome 2, pages 729-730.

SUAU, Bernadette. « Le plan des possessions de l'ancienne commanderie de l'hôpital Sainte-Christie en Armagnac », « Mémoire et actualités des pays de Gascogne », Fédération historique de Midi-Pyrénées, 53e congrès, Auch 2000, paru en 2001, pages 190-211.

Sources: Archives départementales de la [Haute-Garonne](#)

Top

En Martin (Grange) (32)

La Grange d'En Martin

Département: Gers, Arrondissement: Mirande, Canton: Pardiac-Rivière-Basse, Commune: Castelnau-d'Anglès - 32



Localisation: Domaine du Temple d'En Martin

Un établissement de Templiers dans le diocèse d'Auch.

La Généalogie de la maison de Montesquiou (Preuves, page 24) a publié un acte du 22 janvier 1279, par lequel Raymond Aymeri de Montesquiou fait une libéralité aux Templiers de la maison de Bordères. Cet instrument explique que le Temple de Bordères possédait les territoires de Brelas (aujourd'hui **Brétous**, chapelle reconstruite à la fin du XIIIe siècle en la paroisse de Saint-Arailles) et le territoire d'Arambas (Rambaz, en Castelnau-d'Angles) ; qu'ils ont cédé ces territoires à Raymond Aymeri, lequel leur a donné en échange le territoire de Martin. Des difficultés s'étant élevées sur les limites des terres ainsi données, le seigneur de Montesquiou a fait poser des bornes et creuser des fossés, *distinguens et declarans per signa in circuitu posita atque valla*, et la propriété est définitivement fixée.

Les Templiers y forment un de ces établissements ruraux que l'on nommait granges ; le lieu s'appelle depuis lors La grange En Martin, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Ils y bâtissent suivant l'usage une grosse tour carrée dont les murs ont 1m 50 d'épaisseur, en petit appareil, et subsistent encore jusqu'à la hauteur de huit ou dix mètres.

Elle sert depuis longtemps d'étable et de grenier. Les bornes plantées en 1279 sont de fortes pierres taillées, sortant de plus d'un mètre au-dessus du sol et ornées autrefois d'un écusson à la croix du Temple, que l'on a fait disparaître au temps de la Révolution. Les fossés sont encore entretenus presque partout. La chapelle, entièrement ruinée à la même époque désastreuse, était entourée d'un cimetière où les laboureurs ont trouvé une tombe en pierre, datant par conséquent du XIIIe siècle au moins.

Des mains des Templiers, La grange En Martin a passé dans celles des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui l'ont conservée jusqu'à la confiscation. C'était le bénéfice d'un chevalier qui, de temps en temps, venait la visiter et acquitter des obits dans la chapelle, où il disait la messe en posant une épée sur le coin de l'autel, suivant le rit ancien de son ordre.

Le domaine compris entre les bornes et les fossés renfermait 72 hectares ; il était affermé au dernier siècle moyennant 1400 livres.

La grange En Martin est dans la commune de Castelnau-d'Angles, au fond d'une vallée arrosée par une fontaine abondante. De la route qui suit la plaine de l'Osse on aperçoit la vieille tour des Templiers.

Sources: Adrien Lavergne - Revue de Gascogne : bulletin mensuel du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, page 197. Auch 1878. - **Bnf**

Grange d'En Martin



Localisation: Grange d'En Martin

Plaçons-nous au chêne du Juge, ce point central et culminant du pays ; au sud-est, voici la grange d'En Martin, où les chevaliers du Temple s'installèrent en 1250 ; vers le nord-est, le bois de la Ville qui s'étendait jadis jusqu'aux bords de l'Osse, au sud-ouest, la verrerie aujourd'hui tuilerie sise à l'origine du vallon de Cassaignard.

Sources: *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, page 54. Vingt-neuvième année, tome XXIX. Montpellier 1906. - **Bnf**

Top

Gimbrede (32)

Maison du Temple de Gimbrede

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Miradoux - 32



Localisation: Maison du Temple de Gimbrede

A une petite distance de Golfech sur les limites de la Gascogne les Templiers possédaient jadis la ville et le donjon de Gimbrède. Une obscurité absolue nous dérobe les origines de leur établissement. L'incendie qui dévora le château de Gimbrède et dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite, anéantit complètement les archives de cette vieille commanderie. Aussi sommes-nous obligés de passer sous silence l'existence tout entière du Temple de Gimbrède, que nous pouvons constater par la simple mention de quelques-uns de ses commandeurs dans de vieux inventaires. Lorsque les documents contenus dans ses archives commencent à nous initier à son histoire, nous la trouvons au pouvoir des hospitaliers, qui lui avaient conservé son titre de commanderie.

De sa vieille tour du Temple, le commandeur de Gimbrède étendait son autorité à:

Saint-Jean-de-La-Lanne

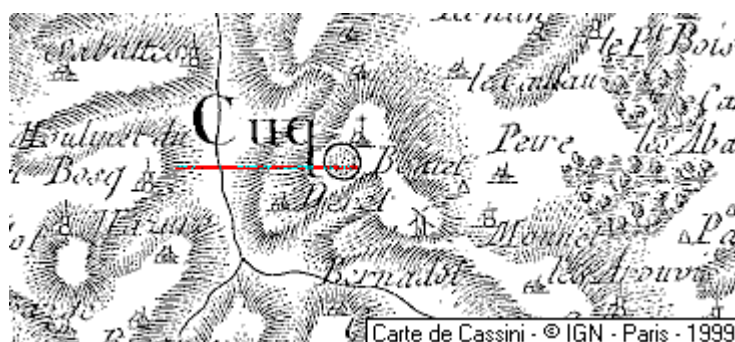
Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Fleurance, Commune: Goutz - 32



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Jean-de-La-Lanne

Cuq

Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Agen, Canton: Astaffort - 47



Localisation: Domaine du Temple à Cuq

Miradoux

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Miradoux - 32



Localisation: Domaine du Temple à Miradoux

Rouillac

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Miradoux - 32



Localisation: Domaine du Temple à Rouillac

Lieux

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Miradoux, Commune: Barbonvielle - 32



Caudecoste

Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Agen, Canton: Astaffort - 47



Localisation: Domaine du Temple à Caudecoste

Le plus ancien acte que nous fournissent les archives est un accord conclu le 17 mai 1340 entre le Commandeur et les consuls de Gimbrède; ces derniers demandaient à leurs seigneurs pour favoriser la foire et les marchés de la ville, d'accorder aux marchands étrangers qui s'y rendaient les mêmes exemptions et les mêmes privilèges dont ils jouissaient dans les villes voisines (cette foire tenue chaque année le jour de fête de Saint George et ces marchés ayant lieu tous les mardis, avaient été concédés au précepteur et à la communauté par un Lieutenant du Roi en Languedoc).

Le chevalier Guillaume de la Tour, « procureur de noble et puissant seigneur Bertrand de Cancezio, chevalier de Saint-Jean, précepteur de Gimbrède, accéda aux vœux des habitants, mais stipula en retour que, pendant 15 jours dans le mois d'août, lui et ses successeurs auraient seuls le droit de faire vendre du vin dans les tavernes de la ville. »

La place de Gimbrède était située au milieu des domaines et sous la suzeraineté des vicomtes de Lomagne, qui peut-être l'avaient donné dans le principe à l'Ordre du Temple. Nous trouvons dans les archives un extrait fait pendant le XVe siècle d'une transaction, conclue vers 1280, entre Elye de Talleyrand comte de Périgord, agissant au nom de sa femme, Philippia de « Peyratort », vicomtesse de Lomagne et le Commandeur du Temple de Gimbrède, assisté de celui d'Argentein, au sujet des juridictions de Gimbrède et de Rouillac que réclamaient les deux parties. Il fut convenu que pour le lieu de Rouillac (32) la haute seigneurie appartiendrait à la vicomtesse et le reste de la Juridiction par indivis entre les deux compétiteurs, tandis que les Templiers

auraient en entier la haute, moyenne et basse justice du lieu de Gimbrède, tout en étant tenus à l'hommage envers leur suzerain.

Magister Templier de Gimbrède.

1160-1161. Gaston de Castelmoron

Sources: *Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

Top

Isle-Jourdain (32)

Domaine du Temple de l'Isle-Jourdain

Département: Gers, Arrondissement: Auch, Canton: L'Isle-Jourdain - 32



Localisation: Domaine du Temple de l'Isle-Jourdain

Citons entre autres la donation que firent aux Templiers, le 22 novembre 1231, Folquier de la Tour et sa femme, dame Longue, fille de Bernard de l'Isle, de leur château de Patras, situé « dans le bourg de l'Isle-Jourdain, entre les barrières de la ville et « l'église Saint-Martin. »

Le Prieur de cette dernière église, Pierre de Montaut, disputa, quelque temps après, la possession de ce fief aux Templiers, dont les droits furent consacrés par jugement des consuls de l'Isle, présidés par Arnaud de Galician, viguier de cette ville pour le seigneur Jourdain (20 avril 1240).

Malheureusement l'Isle-Jourdain eut à souffrir des guerres de religion (son seigneur était

chef des protestants). Son église fut démolie et reconstruite 3 fois en 8 ans. Plus tard en 1621, Richelieu ordonna la démolition du château fort et des murailles et fit combler les fossés.

Sources: *Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

Top

Lamaguere (32)

Chapelle templière de Lamaguère

Département: Gers, Arrondissement: Auch, Canton: Saramon - 32



Localisation: Chapelle templière de Lamaguère

Fortaner de l'Olmède, qui figure dans l'acte solennel signé au château d'Aulin, dans les circonstances rappelées par la charte, habitait le château de L'Omède (maintenant L'aumède), dont les ruines se montrent encore au-dessus d'un mamelon, sur la rive droite de l'Arrats, entre Lamaguère, qui possède une antique église romane des Templiers, et Tachaires, où les chevaliers du Temple eurent une Commanderie dépendante de Bordères, et sujette à des redevances envers le Grand-Prieuré de Toulouse, ainsi que l'attestent divers papiers encore conservée.

Maison du temple de Tachaires

Département: Gers, Arrondissement: Auch, Canton: Saramon - 32



Localisation: Maison du temple de Tachouires

Le château de L'Omède, dans la paroisse de Tachouires, affecte la forme d'un T. Les deux extrémités de la traverse, à l'ouest, constituent deux tours encore partiellement debout, et la baste, de forme rectangulaire, forme le principal corps de bâtiment, ayant l'entrée au levant.

Le castrum, village primitif de Tachaires, occupait un mamelon culminant, à l'est de l'église actuelle, bâtie sur le penchant d'une colline, sur la rive droite de l'Arrats. Le cimetière paroissial est toujours près de l'emplacement de l'ancienne église saint Pierre de Tachaires, où l'on ne voit plus qu'une chapelle funèbre.

Des pans coupés terminent, au levant, le chevet de l'église moderne de Tachouires, pourvue, au couchant, d'une tour rectangulaire avec flèche en pointe à huit faces couvertes en ardoise. A l'intérieur, comme à l'extérieur, l'édifice prend la forme d'une croix latine, grâce aux chapelles du nord et du midi.

La Commanderie s'élevait au sud-ouest de l'église actuelle, au lieu encore désigné sous ce nom, sur le bord de la route de Simorre à Seissan.

Il faut remarquer à la face méridionale de l'église de Tachouires, l'inscription patoise où nous croyons lire 1551. E LO 5 ION DEU MES DE MAI, c'est-à-dire: 1551, et le 5e jour du mois de mai.

— L'autre inscription indique la construction récente de l'édifice: 1852.

La première pierre inscrite provient de l'ancienne église dont elle rappelait, probablement, quelque restauration.

Sources: Cartulaire de Berdoues, publié et annoté par l'Abbé Cazauran, chanoine honoraire d'Auch. Paris Picard 1905

Lanne-Arque (La) (32)

Fief du Temple de Lalanne-Arqué

Département: Gers, Arrondissement: Mirande, Canton: Masseube - 32



Localisation: Fief du Temple de Lalanne-Arqué

Lalanne-Arqué Située dans le comté d'Astarac, cette petite ville était une ancienne dépendance du Temple de Boudrac. Quant et par qui fut donné le fief de Lalane ?

C'est une question que les archives laissent sans réponse. Pendant le XIII^e siècle, les chevaliers du Temple, voulant construire une bastide sur ce territoire, assez improductif pour eux, implorèrent l'assistance du comte d'Astarac ; un traité de paréage, dont nous ne trouvons que la mention dans des documents postérieurs fut conclu entre le noble comte et le commandeur de Boudrac. En retour de la moitié de la juridiction que lui cédait le Templier et de l'hommage dont il prenait l'engagement pour l'avenir, le suzerain se chargeait des frais de construction de la bastide.

Au commencement du XIV^e siècle, nous trouvons la petite ville de Lalane signalant son existence par la revendication énergique de ses droits, qu'elle croyait menacés par ses seigneurs et le commandeur, Baymond-Guillaume de Benque obligé de transiger, pour lui et pour le comte d'Astarac, avec les consuls de la communauté naissante (1306).

Mais ici, comme pour **Boudrac** et probablement par la même cause, les archives sont presque muettes sur ce petit établissement du Temple. Un procès que les chevaliers de Saint-Jean eurent à soutenir, en 1696, contre le duc de Boquelaure, comte d'Astarac, qui leur disputait la juridiction de Lalane, vient seul jeter un peu de jour sur son passé; les Hospitaliers réunirent tous les débris du naufrage de leurs archives, firent faire des

enquêtes et, quoique n'ayant pas pu retrouver le traité du XIII^e siècle, ils réussirent à faire reconnaître leurs droits et à se faire déclarer, comme par le passé, seigneurs hauts justiciers du lieu de Lalanne en paréage avec leur puissant compétiteur.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Fief du Temple de Lalanne-Arqué

Dans l'Histoire du Grand Prieuré de Toulouse l'auteur signale qu'il n'a pas découvert dans le fonds de l'Ordre de Malte, aux Archives départementales de la Haute-Garonne, l'acte de paréage survenu, le 17 juillet 1278, entre Bernard, comte d'Astarac, et les Templiers pour le lieu de Lalanne-Arqué. Ce document a certainement échappé à ses investigations, car il se trouve dans le dossier d'un procès survenu, vers 1696, entre le duc de Roquelaure, comte d'Astarac, et les bayles et consuls de Lalanne-Arqué et de Cabas, dossier classé dans la liasse I. Cabas. C'est une copie du vidimus délivré par le juge de Rivière aux bayles et consuls de la communauté de Lalanne-Arqué, probablement pour le procès contre Roquelaure.

L'acte de paréage établi en 1278 n'est, à vrai dire, qu'un canevas, car il ne contient que les notes prises par le notaire Bacon en présence des parties. La mort frappa ce notaire avant qu'il eût pu rédiger en due forme l'acte de paréage. Son successeur crut devoir respecter dans leur simple teneur les notes prises par Bacon, lesquelles lui parurent suffisantes pour constituer un instrument complet, quoiqu'il ne contînt aucune des formules sacro-saintes dans lesquelles on noyait au moyen-âge les faits principaux d'un contrat. Nous allons l'analyser, ce qui en facilitera la lecture.

Le 17 juillet 1278, « les chevaliers du Temple voulant construire une bastide sur ce territoire [de Lalanne-Arqué], assez improductif pour eux, - dit l'auteur de l'Histoire du Grand Prieuré, page 221, - implorèrent l'assistance du comte d'Astarac. »

Ils chargèrent les précepteurs d'Argenteins, Bordères et Vieuzos de traiter avec ce dernier. Les procureurs du Temple et le comte d'Astarac convinrent de fonder la bastide sur les terres de Lalanne-Arqué et sur celles, limitrophes, de Coumes, en ne prenant sur ces dernières, qui appartenaient au comte, que ce qui serait nécessaire.

Tous les revenus temporels et les produits de Lalanne et de Coumes, l'administration et la confiscation par autorité de justice des biens meubles et immeubles, seront par moitié. Il est toutefois réservé que, en matière criminelle, après que les personnes prévenues de crime auront été reconnues coupables par la cour et les bayles du comte

et du précepteur, la peine encourue par le criminel sera prononcée par le comte ou son bayle. Et dans ce cas, tout stadium (1) et confiscation des biens meubles et immeubles appartenant aux condamnés et situés dans la bastide ou dans les territoires de Lalanne et de Coumes se feront par moitié; en ce qui concerne les immeubles de ces condamnés situés au-dehors, ils seront attribués suivant la coutume du lieu où ils se trouvent.

Tout ce qui précède étant indivis, aucun des contractants ne devra agir en justice contre cette indivision.

Les Templiers reconnaissent tenir du comte les terres et les droits ci-dessus comme d'un seigneur souverain. Et ils concèdent que l'on appelle de leur cour au comte lui-même.

Les Templiers retiennent pour leur Ordre, du consentement du comte, la maison et la grange entourées de fossés qu'ils ont à Lalanne, ainsi que la vigne et le champ voisin qu'ils veulent complanter en vigne sans que le comte puisse y avoir part; de son côté, le comte peut construire une maison et planter une vigne sans que le Temple puisse y avoir part.

Le comte a sur les habitations de la bastide de Lalanne le droit d'usage qu'il possède dans le reste de la comté là où il existe, mais seulement dans les deux cas suivants: s'il lui était fait une injure manifeste; s'il lui était fait violence par chevauchée. Dans les autres cas, il ne doit chasser personne de la bastide, ni rien exiger de ses habitants.

1 Nous n'avons pu trouver ce mot. Ne faut-il pas lire vadium: vadimonium, fidejussio, pignus, poenu, muleta, etc. - V. Du Cange, au mot vadium.

Sources: Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, année 1912 A13. Editeur: L. Cocharaux Auch 1900-1924

Top

Lecture (32)

Domaine du Temple de Lecture

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Lecture - 32



Localisation: Domaine du Temple de Lectoure

Les Templiers possédaient quelques biens à Lectoure même et dans sa juridiction l'église Saint-Jean-de-Somonville. Les archives nous conduisent tout d'abord dans cette ville où Davin de Roaix, « curateur et garde des biens du Temple dans la sénéchaussée de Toulouse », arrive le 16 mai 1313 avec une délégation du sénéchal pour mettre les Hospitaliers en possession des biens qui leur avaient été adjugés. En présence de Guillaume de Larochan, bailli de Lectoure pour le roi d'Angleterre et des consuls de la ville, devant la porte de l'ancienne maison du Temple, il en donne l'investiture à Bernard de Saint-Maurice, précepteur de Castelsarrasin et procureur de Raymond d'Olargues, lieutenant du Grand-Maître dans le Grand-Prieuré de Saint-Gille.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Maison du Temple de Lectoure

La commanderie armagnacaise de La Cavalerie (de nos jours La Claverie, en Vic-Fezenac) se détacha sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de celle de Brulhes vers 1330. Elle avait pour Membre les commanderies de Sainte-Christie, de Manciet, de Riscle, d'Abrin entre Condom et Lectour, et la commanderie de Saint-Jean-de-Somonville dans la juridiction même de Lectoure.

Manciet avait été une Maison du Temple rattachée à la Maison du Temple de Bordères avant de devenir une commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Sources: Revue de Gascogne, bulletin mensuel de la Société Historique de Gascogne, tome XXIV. Auch, janvier 1883

Top

Maison du Temple de Manciet

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Nogaro - 32



Localisation: Maison du Temple de Manciet

Par cet acte, il donnait en indivis aux Templiers et aux Hospitaliers comme compensation de son pèlerinage, tous ses droits « sur le lieu de Manciet », où s'élevait jadis une célèbre « place forte » excepté les dîmes et les pouvoirs ecclésiastiques qu'il laissait à l'archevêque d'Auch ; pour cette charte il supprimait tout le droit de péage exigé, jadis en son nom de tout voyageur traversant le territoire de Manciet.

Après avoir réglé le paiement de ses dettes, ordonné différentes restitutions et plusieurs legs pieux, le mourant confiait l'exécution de ses dernières volontés à l'archevêque d'Auch, à l'évêque de Tarbes et à ses féaux chevaliers, Garsie de Novaille, Odon d'Audongs, Wilhelm de la Gingue, Raymond-Arnaud de Coaraze.

Avant de mourir, Guillaume-Raymond de Moncade ordonna, par une missive, conservée dans les archives, à Raymond-Arnaud le de Legagnos, « son chevalier et fidèle bailli de Gavarred », de mettre les Hospitaliers et les Templiers en possession du lieu de Manciet et de son territoire. Nous trouvons encore dans cette même liasse un mandement adressé par ce même prince « à ses chevaliers et hommes de Manciet », leur prescrivant d'avoir à reconnaître pour leurs seigneurs du Temple et de l'Hôpital.

La seigneurie et le territoire de Manciet avaient été affectés aux Templiers de Bordères et aux Hospitaliers de Sainte-Christie, qui les possédèrent par indivis. Mais ils ne devaient pas jouir longtemps en paix de leur nouvelle possession.

La Croisade contre les Albigeois avait engendré un nouvel Ordre religieux et militaire, comme de la première croisade étaient issues les deux milices de l'Hôpital et du Temple.

C'était celui des chevaliers de la Foi, de la Paix ou de l'Epée, dont Amanieu de

Grezinhan, archevêque d'Auch, avait été le fondateur, en 1230. Leur but était de lutter contre l'hérésie, de combattre l'usurpation des biens ecclésiastiques, de faire respecter là trêve de Dieu et de réprimer les brigandages qui désolaient le pays. Revêtus d'un habit blanc, portant sur la poitrine une croix rouge brodée en sautoir et composée d'une crosse et d'une épée, ces chevaliers formaient une milice, dépendant des archevêques d'Auch, qui favorisèrent de tout leur pouvoir ses progrès. Est-ce d'après l'avis de l'archevêque Amanieu, ou est-ce en suivant ses propres inspirations qu'agit, en cette circonstance, Guillaume II de Moncade, vicomte de Béarn; les archives ne nous l'apprennent pas; toujours est-il qu'il crut pouvoir faire entrer le nouvel Ordre en paréage avec ceux du Temple et de l'Hôpital, et qu'il leur donna une portion de la seigneurie de Manciet.

Forts de cette donation, les chevaliers de la Paix vinrent s'établir sur ce territoire et se mirent en devoir de relever de ses ruines la vieille place de Manciet.

Le Prieur de l'Hôpital et le Précepteur du Temple de Bordères adressèrent aussitôt leurs réclamations au Saint-Siège contre cette audacieuse usurpation, le Pape Grégoire IX délégua, par une bulle, datée des Ides d'Octobre, 10^e année de son pontificat (15 Octobre 1236), le prieur de Saint-Marie d'Auch, l'archidiacre de Gimoës et l'official de Carcassonne, pour étudier la question et terminer le différend. Les juges ayant cité les deux parties à leur barre, les chevaliers de l'Epée, peu confiants sans doute dans la justice de leur cause, firent défaut, tandis que les principaux dignitaires des maisons du Temple et de l'Hôpital dans la contrée se présentèrent, produisant les chartes de donation qui établissaient leurs droits. Aussi, la sentence rendue à Manciet, le lundi après la Pentecôte, de l'année 1239, ordonna-t-elle aux chevaliers de la Paix d'avoir à remettre, à leurs adversaires, le château de Manciet avant la fête de Saint-Jacques. Les chevaliers, ayant déclaré ne pas vouloir se soumettre à l'arrêt qui les frappait, les délégués du Saint-Siège fulminèrent l'excommunication contre eux.

Tout porte à croire que les chevaliers gascons étaient soutenus dans leur résistance, qui se prolongea pendant de longues années, par Amanieu de Grezinhan, leur fondateur et leur premier Grand-Maître. Mais après lui, son successeur, Espaing de Massac, reçut de Rome une bulle où le Pape Innocent IV le sommait de faire exécuter la sentence de 1239 (8^e jour des calendes de février, an 3 du Pontificat, 25 Janvier 1245, et mit fin, peu de temps après à ces débats, en confirmant solennellement la première sentence (1246). Les chevaliers de l'Epée, ayant perdu leur principal appui, durent se soumettre et abandonnèrent à leurs compétiteurs la ville et le territoire contestés.

Le moyen âge eut ses pèlerinages de dévotion... Les croisades ! Et le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, de Santiago, capitale de la Galice ! Le pape Léon III, c'est-à-dire au commencement du IXe siècle, à la prière d'Alphonse le Chaste, roi de Galice, transféra l'évêché d'Ira dans la ville de Compostelle, où le corps de saint

Jacques, le bienheureux apôtre de l'Espagne, retrouvé à Ira, venait d'être transféré. Depuis cette époque, les miracles sans nombre que firent ces reliques rendirent ce lieu si célèbre, qu'après le pèlerinage de Jérusalem et de Rome il n'y en eut point au monde d'aussi renommé. Les princes chrétiens Contribuèrent puissamment à ce renom, en établissant, de toutes parts, des hôpitaux pour loger et nourrir les pèlerins de Saint-Jacques. M. Adrien Lavergne a retracé les Chemins de Saint-Jacques en Gascogne (1).

Notre chemin est celui passant par Notre-Dame du Puy, Sainte-Foy-de-Conques, Saint-Pierre-de-Moissac. Après Moissac, les pèlerins faisaient halte à Auvillars, ensuite, à Miradoux, Lectoure, Condom, Eauze, Manciet, l'hôpital de Sainte-Christie, Nogaro, Arblade-Brassal ou Comtal; de là, la voie passait, non loin de Violes, et prenait, dans cette contrée, d'après les Comptes consulaires de la ville de Riscle, le nom de « chemin de Sainte-Quitterie »

Elle rencontrait l'hôpital de Cosset, « *l'hospitalium de Cosseto, Cauffeto, Caufeyo, Coffeido.* »

Les Templiers de Manciet auraient-ils fondé l'hôpital de Cosset durant la période de 1118 à 1312 ? Nul n'ignore que les Templiers eurent à Manciet une commanderie, dont l'établissement datait de la première moitié du XII^e siècle. L'Ordre des Templiers fut aboli le 12 des nones de mai 1312, au Concile de Vienne, en Dauphiné, par le pape Clément V. — Quoi qu'il en soit, nous savons qu'après la suppression des Templiers, les Pères du Concile, adhérant à l'avis du pape Clément V, décidèrent que « les biens appartenant aux Templiers, ayant été donnés pour la défense des Saints-Lieux, il fallait leur conserver la même destination; qu'il était juste de les transporter aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (d'abord Ordre de Rhodes, et puis Ordre de Malte). » Or, après l'annexion, le corps des hospitaliers fut partagé en huit langues, c'est-à-dire en huit provinces ou nations. La langue de Provence comprenait trois grands prieurés: Saint-Gilles (Gard), Toulouse (Haute-Garonne) et Manosque (Basses-Alpes). Chacun de ces grands prieurés érigeaient des commanderies: le grand prieuré de Toulouse compta, parmi ses membres, la commanderie de la Cavalerie et la commanderie de l'hôpital de Sainte-Christie. L'hôpital de Cosset, s'il n'a pas été fondé de 1118 à 1312, devrait-il son existence aux hospitaliers de Sainte-Christie ?

Ce qui nous inclinerait à croire que, sinon les Templiers de Manciet, du moins les hospitaliers de Sainte-Christie, ont fondé l'hôpital de Cosset, c'est, entre autres bons arguments, le qualificatif conservé par la tradition du lieu: « Cosset » « à las Crotz »

Or, nous savons que le costume des hospitaliers consistait « en un habit, en temps de guerre, dit soubreveste, rouge, en forme de dalmatique, avec une croix blanche à huit pointes qu'ils portaient sur la poitrine et derrière le dos »

Le Cosset possédait une église, un cimetière. Il y a déjà quelques années, l'ouverture d'une marnière mit à découvert des tombeaux, mais sans caractère, du moins au dire des voisins. Il possédait aussi des biens-fonds: à Mondino, à la Magine, aux Artiquabols, au Busquet, à la rue de l'Hospitaü.

1. Voyez, Les Chemins de Saint-Jacques en Gascogne, par M. Adrieu Avergne, 1887

Sources: Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers. 1902 A4. Auch 1900-1924

Top

Marestaing (32)

Maison du Temple de Marestaing

Département: Gers, Arrondissement: Auch, Canton: L'Isle-Jourdain - 32



Localisation: Maison du Temple de Marestaing

En 1167, un chevalier gascon, Athon d'Escorneboeuf, vint donner à la sainte milice du Temple, à Pierre d'Astugue, Maître de la province Toulousaine, avec sa personne, son riche fief de Tizac situé à **Gaillarville**, près de la Save.

Cette donation fut faite avec l'assentiment de son suzerain Guillaume de Montpezat qui y ajouta celle d'une somme de 480 sols qu'Athon lui devait pour ce fief. Quelque temps après, ce dernier la confirmait solennellement dans l'abbaye de Bonnefont, en présence de sa femme Alazaïs et de ses filles Marie et Alamane, entre les mains de Guillaume,

archevêque d'Auch, d'Arnaud, évêque de Comminges, et de Gérard, évêque de Toulouse.

La puissante famille de Marestaing, témoigna en maintes circonstances sa bienveillance à la maison de Gaillarville ; un de ses membres, par une charte que les archives ne nous ont point conservée, fit cession aux Templiers de la seigneurie sur une portion de son territoire.

En 1263, nous assistons à la réception du chevalier Bernard de Marestaing comme donat dans l'Ordre du Temple.

Les archives nous ont conservé le souvenir de nombreux bienfaits accordés aux Templiers par les seigneurs de l'Isle.

En même temps que les chevaliers du Temple étaient, comme nous l'avons vu plus haut, en butte aux attaques acharnées des seigneurs de l'Isle, ces derniers avaient dû entraîner dans leur parti un des anciens protecteurs des religieux ; je veux parler de Bernard de Marestaing, nous le voyons leur disputer leurs droits sur le château de l'Isle et la place de Gaillarville.

Toutefois ce seigneur ne tarda pas à rendre ses bonnes grâces aux Templiers, comme nous allons le constater.

Les places de **Marestaing** et de Gaillarville, avaient sans doute subi quelque désastre non mentionné dans l'histoire de la période que nous venons de parcourir.

Toujours est-il que les seigneurs de ces deux villes résolurent d'unir leurs efforts et leurs ressources pour élever à leur place une bastide.

Le 1er novembre 1270, une transaction était conclue entre noble Bernard de Marestaing et Hugues de Radulphe, Commandeur de Toulouse: la juridiction sera partagée également entre les deux seigneurs qui s'engagent à bâtir une nouvelle ville à frais communs: chacun d'eux aura dans l'intérieur de l'enceinte une motte pour y construire son château avec ses fossés. Ils s'engagent à ne jamais réclamer de droits de questes et d'albergues des futurs habitants, qui ne seront tenus d'aider Bernard de Marestaing « que dans le cas où il voudrait faire le voyage d'Outremer ou marier quelqu'une de ses filles, et cela, à la connaissance des consuls et du commandeur. » Les seigneurs se réservent de régler postérieurement les libertés qu'ils accorderont aux habitants.

En effet, deux ans plus tard, les deux seigneurs faisaient planter leur pal sur l'emplacement de la bastide qu'ils allaient construire et qu'ils appelèrent Marestaing-Neuf. Les archives nous ont conservé la charte de libertés concédées aux futurs habitants par les deux fondateurs, Bernard de Marestaing et le précepteur Pierre de

Béziers. En voici les principaux traits:

« Les seigneurs commencent par énumérer les donations en terre qu'ils font à leurs vassaux et les redevances qu'ils en exigent: Chaque habitant devait avoir sa terre, son pré, son jardin et enfin dans l'enceinte de la ville un espace de terrain de 4 cannes de large sur 8 de long pour y construire sa maison dans le bref délai de quatre mois. »

Après avoir mentionné les droits qu'ils se réservaient, tels que ceux de forge et de four, les fondateurs exemptent les habitants de l'albergue et de tout droit de leude dans leur territoire. Ils dressent ensuite pour la nouvelle ville le code de justice, où tous les méfaits depuis le simple délit jusqu'au crime, depuis l'injure ou le coup de poing jusqu'à l'adultère et l'homicide, sont indiqués avec la peine qu'ils comportent, code dont l'application était réservée à une cour composée du représentant des seigneurs et des consuls. Ces derniers, élus par les habitants avec le consentement des premiers, devaient jurer en prenant possession de leur charge « de garder loyalement la ville et ses coutumes, les seigneurs et leurs droits. » Ce document n'était sans doute qu'un projet écrit en langue vulgaire par quelque chapelain du Temple, pour être communiqué à la population; car, dans le dernier paragraphe, les seigneurs promettent, pour eux et pour leurs successeurs, d'observer ces coutumes « et d'en faire dresser une charte, aussi bien qu'ils le pourront avec le concours d'hommes érudits. »

Aussi la date n'est-elle pas indiquée, mais, comme l'un des fondateurs fut Pierre de Béziers, qui n'occupa la préceptorie de Toulouse que de 1262 à 1273, nous pouvons facilement combler cette lacune.

Une pièce, trouvée dans les archives, nous permet d'assister au fonctionnement de cette nouvelle organisation municipale. Le samedi après l'octave de la dédicace de Saint-Michel de l'année 1294, la cour des consuls de Marestaing siégeait solennellement pour juger deux serviteurs du seigneur Bernard, accusés « d'avoir troublé le bon état de la terre du roi de France par plusieurs entreprises criminelles, d'avoir tramé une conspiration contre leur seigneur et maître, dans le but de le livrer aux mains des ennemis. » C'était sans doute quelque épisode de la guerre qui avait éclaté à cette époque dans les provinces du sud-ouest entre la France et l'Angleterre. Ces crimes prouvés et avoués, les quatre consuls, les saints évangiles posés devant eux, condamnèrent les coupables « à courir la ville, à être dépouillés de leurs biens au profit du Seigneur Bernard et à être suspendus par le cou (per gulas) aux fourches patibulaires, jusqu'à ce que la mort s'en suive. »

Marestaing et les Hospitaliers

Comme nous l'avons vu tout à l'heure, Marestaing et l'Isle-en-Jourdain passèrent, après la suppression de l'Ordre du Temple, dans la Chambre prieurale de Toulouse. Ce membre fut érigé en commanderie séparée vers le milieu du XVe siècle mais cent ans plus tard, elle rentra de nouveau dans l'apanage des Grands-Prieurs. Elle en fut détachée une seconde fois vers la fin du XVIIIe siècle pour être réunie à la commanderie de Larmont.

Liste des commandeurs Hospitaliers de Marestaing

première période. commandeurs ville ou de particuliers du membre de gaillar-Marestaing.

xxxx-1212. Boson.

xxxx-1213. Loup Anerius.

xxxx-1220. Lobannes.

Deuxième période

(Vers 1450 érection de Marestaing en Commanderie séparée).

1479-1486. Pierre du Puy.

1511-1513. Dominique de Ponsin.

1510-1529. Fourtanie de Polastron.

1529-1531. Pétronet de Polastron.

1531-1534. Claude de Gruel de Labourel.

1537-1541. Jean de Gruel de Labourel.

1541-1544. Dominique de de Bigorre trésorier du Grand-Prieuré.

1541-1537. Etienne d'Arzac.

1557-1503. Antoine de Thézan Venasque.

1563-1564. Guillaume de la Motte.

xxxx-1570. Marc de la Roque de Fontanille.

(Réunion en Grand-Prieuré.)

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Vous pouvez lire une étude approfondie sur la Maison des Templiers de **Marestaing** réalisée par Jean Castan.

Ou allez sur le site de la ville de **Marestaing**.

Miradoux et Castelarroy (32)

Domaine de Miradoux et Castelarroy

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Miradoux - 32



Localisation: Domaine de Miradoux et Castelarroy

On ne peut donner de date pour ces domaines qui appartenaient très probablement aux Templiers. Le choix que je fais en attribuant ces métairies au Temple, s'appuie sur le fait que ces biens ont été soustraits de la Maison du Temple de Golfech et que le premier commandeur Hospitalier est nommé en 1686.

On désignait sous ce nom un domaine composé de la métairie de « Randé » et de la « Bourdette », situées dans la juridiction de Miradoux, et de celles de « Borducq » et de « Rauquine », situées dans le territoire de Castelarroy (de nos jours Castet-Arrouy).

Dans le XVII^e siècle, elles avaient été distraites de la commanderie de Golfech, pour former une circonscription dont les revenus étaient affectés au trésor de la vénérable Langue de Provence. Cette commanderie, qui subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, était affermée à des chevaliers de l'Ordre, qui l'administraient directement et portaient, comme ailleurs, le titre de commandeurs. Vers 1780, les métairies de Saint-Pastou furent réunies de nouveau à Golfech.

Commandeur Hospitaliers de Saint-Pastou

1686-1693. Jean de Laroquain d'Ayguebère.

Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)

Romival (la) (32)

Chapelle du Temple de La Romival

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Fleurance, Commune: Goutz - 32



Il m'est impossible de localiser la Salvetat

A une lieue au Nord-Ouest de Goutz était située la paroisse de la Salvetat ; sur son territoire s'élevait jadis une chapelle votive, appelée Notre-Dame de la Romival. Son dîmaire avait été donné aux Templiers qui l'avaient sans doute réuni à leur commanderie d'Agen.

Les Hospitaliers, après en avoir pris possession, en firent un membre de Goutz. Il s'était formé autour de cette chapelle un petit hameau sans importance, mais à qui les anciens actes donnent le titre ambitieux de ville.

En 1565 le commandeur de Goutz acheta de François de Salustes, seigneur de Canel, au prix de 3270 livres ses droits sur la ville de la Romival dont ce dernier s'était rendu acquéreur deux ans auparavant.

L'inventaire nous montre Jean Rigal, Commandeur de Goutz, disputant au chapitre d'Auch la possession intégrale des dîmes de la Romival, qui lui fut maintenue par arrêt du Parlement de Toulouse (1615). Nous lisons dans les visites de la commanderie, la description de cette petite chapelle où nous signalerons « au-dessus des gradins de l'autel, une niche où est l'image de la Sainte-Vierge et aux costés deux petits tableaux peints à la mosaïque sur le bois, et dans la muraille du cousté de l'Evangile un tombeau affecté à la maison de Cérillac. »

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Hôpital de Goutz

Il existait à Goutz, une commanderie d'Hospitaliers au milieu du XIIIe siècle qui fut complètement ruinée au XVIe siècle. La motte entourée de fossés visible encore à la fin du XXe siècle est considérée comme base de la commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem attachée au grand prieuré de Toulouse.

Les commandeurs fonderont une bastide qui s'appellera la bastide de Biterde. Une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, datant de 1292 fera jurisprudence. Ils fondèrent une école où l'on apprenait la chirurgie et la fabrication des remèdes, plantes médicinales préparées dans le vin et l'eau-de-vie qui deviendra l'armagnac. On y préparera un diplôme pour rentrer à l'école de médecine de Montpellier.

Source: [wikipedia](#)

Top

Rouillac (32)

Domaine du Temple de Rouillac

Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Miradoux - 32



Localisation: Domaine du Temple de Rouillac

La place de Gimbrède était située au milieu des domaines et sous la suzeraineté des vicomtes de Lomagne, qui peut-être l'avaient donné dans le principe à l'Ordre du Temple.

Nous trouvons dans les archives un extrait fait pendant le XIIIe siècle d'une transaction, conclue vers 1280, entre Elye de Talleyrand comte de Périgord, agissant au nom de sa femme, Philippia de « Peyratort », vicomtesse de Lomagne et le Commandeur du

Temple de Gimbrède, assisté de celui d'Argentein, au sujet des juridictions de Gimbrède et de Rouillac que réclamaient les deux parties. Il fut convenu que pour le lieu de Rouillac la haute seigneurie appartiendrait à la vicomtesse et le reste de la Juridiction par indivis entre les deux compétiteurs, tandis que les Templiers auraient en entier la haute, moyenne et basse justice du lieu de Gimbrède, tout en étant tenus à l'hommage envers leur suzerain.

Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.

Maison du Temple près de Rouillac

Ses habitants sont dispersés dans une foule de villages, dont le plus important est le Temple, ancienne commanderie des chevaliers du Temple ; on y a découvert un cimetière gallo-romain, où des fouilles ont mis au jour un sabre, des monnaies de bronze, dont l'une de Marc-Aurèle, grand modèle ; une autre de Maximin, et une plus petite de Constantin.

On y a trouvé aussi une monnaie du moyen âge ; c'est un denier de Melle du XIII^e siècle.

Il reste encore un fragment de mur de l'ancienne commanderie.

Sources: M. Alcide Gauguier. La Charente communale illustrée : histoire et géographie pittoresque de la Charente, page 338.

*Angoulême 1868. - **Bnf***